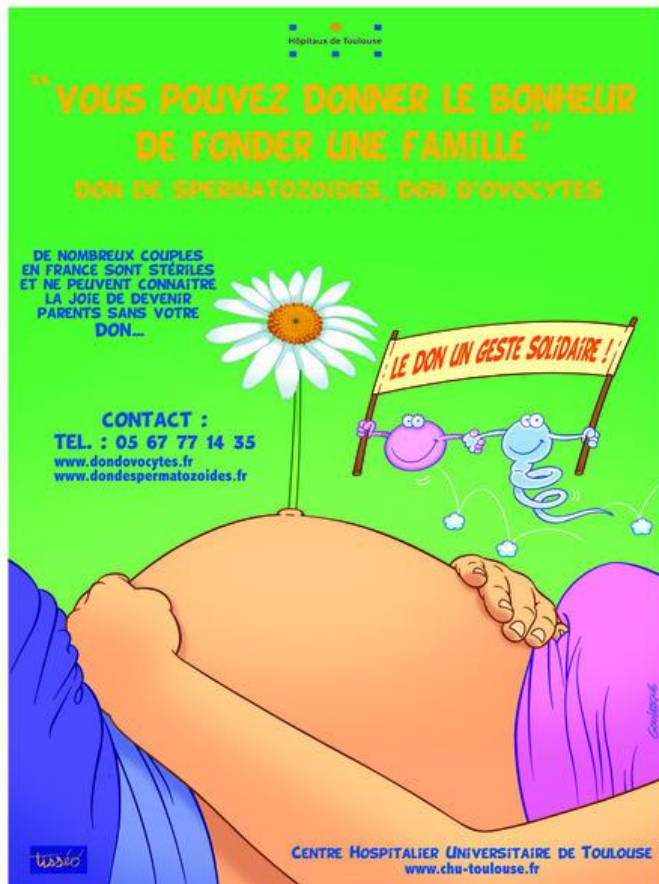


Partager le bonheur de fonder une famille



En Midi-Pyrénées, pour 120 couples souhaitant fonder une famille, il n'existe que 10 à 15 donneurs de spermatozoïdes et 2 à 4 donneuses d'ovocytes par an. Insuffisant pour un bassin de 2,8 millions d'habitants où les dons de gamètes ne sont à l'origine que de 50 naissances par an. Afin de sensibiliser la population à cet acte de générosité, les équipes de l'hôpital Paule de Viguier, le Centre d'étude et de conservation du sperme (CECOS) et le centre d'Assistance médicale à la procréation (AMP) du CHU de Toulouse lancent une campagne d'affichage dans le métro toulousain du 8 au 21 Avril 2013, en collaboration avec TISSEO -le réseau des transports en commun de l'agglomération.

La joie de fonder une famille grâce aux dons de gamètes

En France, le don de gamètes bénéficie aux couples en âge de procréer qui doivent recourir à une assistance médicale à la procréation (AMP) avec gamètes (cellules reproductrices : spermatozoïdes chez l'homme, ovocytes chez la femme.), de donneur(se), soit pour remédier à une infertilité médicalement avérée, soit pour éviter le risque de transmission d'une maladie d'une particulière gravité pour l'enfant à naître ou le conjoint.

Les délais d'attente moyens sont de 1 an pour l'AMP avec spermatozoïdes de donneur et de 2 à 4 ans pour l'AMP avec don d'ovocytes. Des durées terriblement longues pour les couples stériles qui souhaitent devenir parents.

Pour devenir donneur(se), il faut être majeur, en bonne santé et âgé de moins de 37 ans pour une femme et moins de 45 ans pour un homme.

Tout don de gamètes en France respecte les trois principes fondamentaux du don : gratuité, anonymat et libre consentement.

Don de spermatozoïdes et don d'ovocytes : un geste généreux et solidaire !

Contact : 05 67 77 14 35